


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

| | | |
|--|---|--|
|  <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p> | <p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p> | <p align="center">Délibération n° D20231007-01 Du 10 juillet 2023 BIEN DE SECTION L'HERMET PARCELLE CADASTRÉE section A n° 354 CHANGEMENT D'USAGE</p> |
|--|---|--|

| | | | | | |
|-------------------------------------|----|---------|---|------------------------|------------|
| Nombre de membres | | | | Date de la convocation | 05.07.2023 |
| Afférents au conseil municipal | 15 | | | Date d'affichage | 05.07.2023 |
| En exercice | 15 | | | | |
| Qui ont pris part à la délibération | 12 | Pouvoir | 3 | | |

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois de juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M (12)

Absents : BRIAND S – JOUMARD-DESSALCES S – PAULET N (3)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

BIEN DE SECTION L'HERMET
PARCELLE CADASTRÉE section A n° 354
CHANGEMENT D'USAGE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les termes de sa délibération n° D20230906-06 du du 9 juin 2023 portant avis favorable à la demande de Mr LEYDIER, Mr HUNT, Mr VALLON et Mme GAYARD d'installer une micro station d'épuration destinée à recevoir les effluents de leurs trois habitations sur la parcelle cadastrée section A n°354 appartenant à la section de l'Hermet.

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de gestion d'un bien de section, les électeurs ont été régulièrement convoqués le **19 juin 2023**.

Nombre d'électeurs : 15

Nombre de votants : 15

Nombre de voix en faveur du changement d'usage : 15

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

Considérant les résultats des élections ;

- **Confirme** les termes de sa délibération du 9 juin dernier en faveur du changement d'usage pour la parcelle cadastrée section A n°354, appartenant à la section de l'Hermet et autorise les propriétaires des parcelles cadastrées section A n°359, 360, 378 et 384 à installer leur micro station d'épuration sur ladite parcelle.

Les demandeurs se chargeront de toutes les démarches visant de régler administrativement la procédure, notamment pour ce qui concerne l'établissement de l'acte administratif auprès d'un notaire et **en assumeront le coût financier**.

- **Autorise** le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 11 juillet 2023.

Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance

